

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 a donné une nouvelle impulsion à la stratégie nationale de la transition écologique qui engage la société française vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte de biodiversité, de la multiplication des risques naturels et technologiques.

Il ne s'agit pas de correction à la marge d'une trajectoire mais d'une transformation profonde du modèle économique et social actuel pour aller vers un nouveau modèle qui oscille encore entre croissance et décroissance. Les modes de production énergétique et industrielle, la mobilité, le logement, l'agriculture sont appelés à être renouvelés. Cette mutation va provoquer des bouleversements importants sur certaines activités économiques et sur les emplois.

Le groupe FO salue la qualité de ce travail et adhère à l'idée que tout projet de développement durable doit s'inscrire dans une approche systémique, qui va au-delà de la seule prise en compte des acteurs à impliquer afin de penser l'ensemble des dimensions que de tels projets englobent : sociales, économiques, professionnelles, etc.

Cet avis aborde particulièrement la question du contrat de transition écologique (CTE) en y ajoutant la dimension solidarité. De même, plusieurs des préconisations, en particulier celles relatives au lien entre les transitions écologiques, numériques et les transitions professionnelles vont dans le bon sens. Les principes directeurs de l'OIT de 2015 sur « une transition juste du monde du travail vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » doivent guider l'action des pouvoirs publics. Ainsi « réussir la transition écologique » c'est aussi réaliser la transition de l'emploi » en préparant les transitions professionnelles avant même d'entamer tout projet de reconversion d'une activité ou d'un site. C'est également intégrer les préoccupations des salariés, leurs projets de vie, dans et hors travail. C'est aussi prendre en compte l'avis des représentants des salariés et veiller à ce que ces reconversions soient créatrices de vrais emplois : décents ; stables et correctement rémunérés.

Nous sommes convaincus que nous pouvons réussir la transition vers un modèle écologiquement, économiquement et socialement viable à condition de mettre le bien être humain au cœur du système. Les besoins à satisfaire, dans le cadre d'une économie durable, sont considérables, de nouvelles filières peuvent se créer ou se développer comme celle du recyclage, de la déconstruction, de l'habitat intelligent et autonome, de la mobilité etc.

Cependant, une « transition juste » ne pourra être réalisée si la mainmise de la finance sur l'économie, même repeinte en vert, se poursuit.

Enfin, le groupe FO réfute la pertinence du schéma de gouvernance proposé. Face à une politique de décentralisation croissante, cela constituerait une nouvelle étape vers la régionalisation de l'Etat, tel qu'il a été préfiguré dans la Loi NotRe et la Loi de transition écologique vers une croissance verte. Si la transition écologique et solidaire trouve nécessairement à se décliner localement, sa définition, sa coordination et son financement doivent rester du ressort national pour éviter une déclinaison différenciée dans les territoires.

Malgré ces réserves, nous avons voté cet avis.